



TAUX D'INTÉRÊT – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Taux actuel

- Avril 2026 : 2.30%

Comment déterminons-nous ce taux ?

Nous fixons le taux d'intérêt **chaque mois** sur la base du rendement des obligations d'État belges à 1 an (OLO), avec un **maximum de 2,50 %**.

- **À partir du 1er mars 2026** : taux d'intérêt standard de 0 % sur les avoirs dormants et les avoirs de bénéficiaires disparus (pour les intérêts qui courent à partir de cette date).

Aperçu par mois

Mois	Taux (%)	Champ d'application
Avril 2026	2.30%	Toutes les consignations, à l'exception des avoirs dormants et des avoirs de bénéficiaires disparus
Mars 2026	2.00%	Toutes les consignations, à l'exception des avoirs dormants et des avoirs de bénéficiaires disparus



Mars 2026	0% taux d'intérêt standard	Avoirs dormants & bénéficiaires disparus
Février - Janvier 2026	2.10%	Toutes les consignations
Décembre 2025 – septembre 2025	2.00%	Toutes les consignations
Août 2025 – Juin 2025	1.90%	Toutes les consignations
Mai 2025	2.10%	Toutes les consignations
Avril 2025 – Mars 2025	2.30%	Toutes les consignations
Février 2025	2.40%	Toutes les consignations
Janvier 2025	2.30%	Toutes les consignations
Décembre 2024 – Mai 2023	2.50%	Toutes les consignations
Avril 2023	3.10%	Toutes les consignations
Mars 2023	2.90%	Toutes les consignations
Février 2023	2.80%	Toutes les consignations
Janvier 2023	2.40%	Toutes les consignations

